

# Benoît Cerexhe souhaite prolonger la piste cyclable de Vincent De Wolf

## Woluwe-Saint-Pierre

Le bourgmestre se dit toujours opposé au scénario régional.

Les cyclistes qui empruntent la piste cyclable flambant neuve de l'avenue de Tervueren tirent une drôle de tête lorsque la piste s'arrête net au niveau de la brasserie Le Jardin de Nicolas. Cet endroit marque en fait la frontière entre les communes voisines d'Etterbeek et de Woluwe-Saint-Pierre.

Pour rappel, le bourgmestre etterbeekois Vincent De Wolf (MR), lassé d'attendre l'arrivée de la piste bidirectionnelle de la Région bruxelloise, a réalisé ce lundi de chaque côté de l'avenue des pistes cyclables monodirectionnelles mais a bien sûr dû s'arrêter aux frontières de sa localité. Autonomie communale oblige. Résultat: les cyclistes en provenance du parc du Cinquantenaire bénéficient d'une piste cyclable sur l'avenue jusqu'au croisement avec la rue des Atrébates puis doivent tirer leur plan pour continuer leur trajet et traverser le rond-point Montgomery en direction du parc de la Woluwe.

Le bourgmestre de Woluwe-Saint-Pierre, Benoît Cerexhe (CDH), assure vouloir "combler ce tronçon entre Montgomery et la piste du square Léopold II", mais réitère sa vive opposition au scénario régional de bande à deux directions. "Cela va engendrer la suppression de places de parking, qui sont indispensables pour les riverains et commerçants", dénonce le mayer qui ne compte cependant pas agir dans l'urgence à coups d'ordonnance de police, comme l'a fait son homologue etterbeekois.

"On est favorable à la prolongation de la piste monodirectionnelle en direction du bois, qui est possible sans suppression de stationnement. Si la minis-



RO. MA&E.C.



Le bourgmestre est demandeur d'un réaménagement global de l'avenue.

**"Cela va engendrer la suppression de places de parking, qui sont indispensables pour les riverains et commerçants."**

**Benoît Cerexhe (CDH)**  
Bourgmestre  
de Woluwe-Saint-Pierre

tre accepte à Etterbeek, pourquoi refuserait-elle à Woluwe?" En direction de Mérode, le collègue sanpétrusien préfère toutefois à une piste cyclable la création d'une "rue cyclable à circulation locale".

Plusieurs options sont à l'étude

Mais quid du rond-point Montgomery, gigantesque giratoire à quatre bandes pas très *bike friendly*? Plusieurs options sont à l'étude, et "tout est possible" (avec entre autres un passage sur les latérales, voire sur le rond-point). "On est demandeurs d'un projet de réaménagement global de l'avenue. Avec également le réaménagement de la station Montgomery."

Les relations ne semblent cependant pas au beau fixe entre les autori-

tés sanpétrusiennes et les instances régionales. Ces derniers jours, les verts ont en effet accusé Woluwe-Saint-Pierre d'être responsable des retards de la création de la piste bidirectionnelle promise en attente du réaménagement global. "Ce projet a été bloqué par Woluwe-Saint-Pierre", nous indiquait la porte-parole de la ministre plus tôt dans la semaine.

Des propos que le bourgmestre humaniste juge "risibles", déplorant le manque de réactivité de la Région dans le dossier. Cependant, on nous dit que la confiance entre les deux parties n'est pas rompue. Une concertation est justement programmée fin novembre pour trouver une solution provisoire.

Romain Masquelier

# Des nouveaux murs antibruit le long du Ring

**Anderlecht** Au total, des panneaux seront installés sur 5,3 kilomètres.

Interrogée en commission ce mardi par la députée Anne Charlotte d'Ursel (MR), la ministre de la Mobilité Elke Van den Brandt (Groen) a donné plus d'informations sur le projet de Beliris, qui prévoit le remplace-

ment et la mise en place de murs antibruit à Anderlecht pour un budget de plus de 10 millions d'euros.

"Ce projet vise à compléter le dispositif existant pour réduire les nuisances sonores subies dans toute cette zone, non seulement par les habitants mais aussi par les usagers du futur parc de la Pede et de l'école Ceria. Concrètement il s'agit d'installer 5,3 km de murs antibruit (24 éléments ou tronçons, NdlR) le long du Ring entre la rue de Neerpede et le boulevard de l'Humanité ainsi qu'une

butte de terre dans le parc des Étangs, le long du boulevard Maurice Carême", a indiqué la ministre écologiste.

Aucun calendrier n'est encore cependant communiqué et les permis d'urbanisme n'ont pas encore été octroyés. "La Région flamande avance à marche forcée en plaçant des murs antibruit de très grande qualité pour protéger ses habitants. Du côté bruxellois, on n'en voit pas encore la couleur. Certains murs antibruit existent mais sont complètement obsolètes et ne servent abso-

lument plus à rien", déplore Anne Charlotte d'Ursel.

La députée libérale Anne Charlotte d'Ursel suggère que les instances bruxelloises étudient la piste des panneaux antibruit végétalisés. La ministre de la Mobilité indique de son côté que "l'option de végétalisation sera analysée dans le cadre de l'étude technique et de la définition du programme de travaux" du projet anderlechtois mené par Beliris.

Ro. Ma.